

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°58-2023-169

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2023

Sommaire

Sous-préfecture de Château-Chinon /

58-2023-09-29-00002 - Arrêté n° 2023-CH-CH-73 portant agrément de Monsieur Michel, Robert SUGIN en qualité de garde-chasse particulier (3 pages)

Page 3

Sous-préfecture de Château-Chinon

58-2023-09-29-00002

Arrêté n° 2023-CH-CH-73 portant agrément de
Monsieur Michel, Robert SUGIN en qualité de
garde-chasse particulier

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Chinon

Affaire suivie par : Ségolène MARTIN

Bureau des activités réglementées

Tél : 03 86 79 48 46

mél : segolene.martin@nievre.gouv.fr

**Arrêté N° 2023-CH-CH-73
Portant agrément de Monsieur Michel, Robert SUGIN
en qualité de garde-chasse particulier**

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de procédure pénale, notamment ses articles 29,29-1 et R.15-33-24- à R.15-33-29-2 ;

VU le Code forestier, notamment son article R.224-1 ;

VU le Code de l'environnement, notamment son article R.428-25/R.437-3-1 ;

VU la circulaire interministérielle du 09 janvier 2007 relative à l'agrément des gardes particuliers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2014 reconnaissant l'aptitude technique de Monsieur Michel SUGIN en qualité de garde-chasse particulier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Yosr KBAIRI, en qualité de Sous-préfète de Château-Chinon ;

VU la commission délivrée le 07 juillet 2023 par Monsieur Daniel DENEUX, demeurant 6, lotissement du champ de la porte, 58340 CERCY-LA-TOUR, par laquelle il confie à Monsieur Michel, Robert SUGIN demeurant, 14 rue Arago 58260 LA MACHINE, la surveillance de ses droits de chasse situés sur les communes de CERCY-LA-TOUR et DIENNES-AUBIGNY (Nièvre) ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de Château-Chinon :

Sous-préfecture de Château-Chinon
Tél. 03 86 79 48 48
Courriel : sp-chateau-chinon@nievre.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

ARRETE

Article 1er : Monsieur Michel, Robert SUGIN,

Né le 10 février 1963 à Lyon (69002)

EST AGRÉE en qualité de **GARDE-CHASSE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévues au Code de l'environnement et qui portent préjudice aux droits de chasse de Monsieur Daniel DENEUX sur le territoire des communes de Cercy-la-Tour et Diennes-Aubigny.

Article 2 : La liste des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

En dehors de ces territoires, Monsieur Michel SUGIN n'a pas compétence pour dresser procès-verbal.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de **CINQ ANS**.

Article 4 : Selon l'article R15-33-29 modifié du Code de Procédure Pénale, « la prestation de serment n'est pas requise à la suite du renouvellement d'un agrément, ou d'un nouvel agrément correspondant à une nouvelle commission pour la surveillance de territoires placés dans le ressort du Tribunal ayant reçu le serment ».

Monsieur Michel, Robert SUGIN exerçant actuellement les missions de garde-chasse particulier sur le territoire des communes de Biches, Fertrève et Tintury, il n'a pas l'obligation de prêter serment à nouveau.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Michel, Robert SUGIN doit être porteur en permanence du présent agrément et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande.

Article 6 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture de Château-Chinon en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès de la Préfecture de la Nièvre ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ou d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas à Dijon (21000). L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8 : La Sous-préfète de Château-Chinon est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à :

- Monsieur Michel, Robert SUGIN
14 Rue Arago
58260 LA MACHINE

- Monsieur Daniel DENEUX
6 Lot du Champ de la porte
58340 CERCY-LA-TOUR

Fait à Château-Chinon, le 29 septembre 2023

La Sous-préfète de Château-Chinon,



Yosr KBAIRI

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2023-CH-CH-73
du 21 septembre 2023**

**Portant agrément de Monsieur Jean-Claude AUGENDRE
En qualité de garde-chasse particulier**

Les compétences de Monsieur Michel, Robert SUGIN domicilié 14 Rue Arago 58260 LA MACHINE agréée en qualité de garde-chasse particulier sur les propriétés dont Monsieur Daniel DENEUX est détenteur des droits de chasse :

Communes	Propriétaire	Parcelle
DIENNES- AUBIGNY	LULONG Rolande Jeanine	74ha 19a 75ca
CERCY-LA-TOUR	DENEUX Daniel	205ha